COMMUNE D'YZERNAY
Mairie – 7 rue Pierre de Romans – 49360 YZERNAY
☎ 02.41.55.01.09
mairie.yzernay@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

Réunion le lundi 15 novembre 2021 à 20h00 à la Mairie d'Yzernay
Etaient Présents : M.SECHET, maire, M.BOUCHET – Mme MINOZA – Mme GODIN, adjoints, Mme SIAUDEAU – Mme FOUILLET – Mme BIGOT – Mme ANDRAULT – M.OKONSKI – Mme JOLLY – M.HERIAU – M.TEMPEREAU – Mme CAILLET – Mme TOUBLANC – M.TURPAULT
Excusés : M.CHENAY – M.CHARRIER – M.GUILLEMET
Absent : M.COUSSEAU
Secrétaire de Séance : Mme MINOZA

Le quorum étant atteint, l'assemblée décide de passer à l'ordre du jour.

➢ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

➢ COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2020 DE L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel d'activité de l'exercice 2020 de l'Agglomération du Choletais.

➢ MODIFICATION STATUTAIRE DE L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS – DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE : COMPLÉMENT

Par délibération en date du 13 septembre 2021, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la modification statutaire initiée par l'Agglomération du Choletais ayant notamment pour objet le transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à l'AdC, dans les termes suivants :
" 13° En matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie
- les travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau incendie identifiés,
- l'accessibilité, la numérotation et la signalisation de ces points d'eau,
- la réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité et le volume de leur approvisionnement,
- toute mesure nécessaire à leur gestion,
- les actions de maintenance destinées à préserver les capacités opérationnelles des points d'eau incendie. "
Malgré l'intention première qui apparaît dans le préambule de la délibération, cette rédaction ne mentionne pas expressément la contribution communale au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), qui relève de la compétence communale d'incendie et de secours.
Afin de s'assurer de l'imputation de cette dépense au budget communautaire de l'AdC, dès le 1er janvier 2022, il apparaît nécessaire que cette contribution soit clairement identifiée dans ses statuts.
En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la rédaction complémentaire suivante :
" 13° En matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie et d'Incendie et de Secours
- (...)
- la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) au lieu et place de ses communes membres. "

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification de la rédaction de la compétence facultative en matière de défense extérieure contre l'incendie telle que présentée ci-dessus.
M.Séchet précise que la contribution communale au SDIS s'est élevée à 31 486 € (16,83 € par habitant) en 2021.
Après modification statutaire, l'AdC prendra en charge cette dépense qui sera déduite de l'attribution de compensation versée par l'Agglomération à la Commune.

➢ LOTISSEMENT LA CHAPELLE 2 : CONVENTION DE DESSERTE EN GAZ NATUREL DU LOTISSEMENT

Après présentation, le Conseil municipal autorise la signature de la convention de desserte en gaz naturel du lotissement La Chapelle 2 adressé par GRDF.
Le distributeur, GRDF, prend en charge le coût global de l'opération qui s'élève à 15 509 € HT, le financement et la réalisation des travaux en amont des ouvrages situés à l'intérieur de la zone de lotissement, des travaux sur le réseau d'amenée ainsi que la mise en gaz.

GRDF s'engage à réaliser les travaux de raccordement du lotissement au réseau de distribution de gaz, et les travaux à l'intérieur du lotissement (pose des socles et des coffrets), à équiper tous les lots individuels du lotissement d'un branchement. Une participation financière de 45 € HT par lot (soit 900 € HT pour 20 lots) sera versée par le distributeur à la Commune.
En contrepartie, la commune devra réaliser et prendre en charge les travaux de terrassement et à communiquer sur l'alimentation du lotissement en gaz naturel.

Pour répondre aux interrogations, l'adjoint à l'urbanisme précise qu'il a été conseillé par le syndicat d'énergies de Maine-et-Loire de pouvoir proposer deux énergies (électricité et gaz), d'autant plus que le gaz vert se développe.

➢ **DURÉE ANNUELLE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX**

Conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, et après avis favorable du Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le Conseil municipal fixe, à compter du 1er janvier 2022, la durée annuelle du temps de travail des agents communaux à 1607 heures, seuil plancher et plafonds (soit 35 heures hebdomadaires). La journée de solidarité sera accomplie, pour un temps complet, par le travail de 7 heures précédemment non travaillées.

➢ **RESSOURCES HUMAINES : AFFILIATION AU SERVICE PAIE DU CENTRE DE GESTION**

Après présentation, le conseil municipal décide de confier, à compter du 1er janvier 2022, l'établissement de la paie au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine-et-Loire.

Le service, facturé 4,80 € par bulletin, comprend les prestations suivantes :

- Mensuellement :
  - Calculs des traitements et éventuels rappels,
  - Etablissements des bulletins et états de paie,
  - Calcul des charges sociales et établissements des états correspondants,
  - Transferts des fichiers de déclaration sociale nominative (DSN)
  - Etablissement de la déclaration PASRAU (Prélèvement à la source)
- Annuellement : Etablissements des déclarations de fin d'année

➢ **BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Après présentation, le conseil municipal décide d'adopter la décision modificative n°2 au budget principal de l'exercice 2021 telle que présentée ci-dessous.

	Budget (voté le 12/04/2021)	DM	Budget après DM
Section Investissement			
Dépenses			
Chap 020 – Dépenses imprévues d'investissement	47 250 €	-16 785 €	30 465 €
Chap 20 – Immobilisations incorporelles			
2031 – Frais d'études	0 €	+ 16 000 €	16 000 €
Chap 21 Immos corporelles			
2111 – Terrains nus	65 000 €	+ 5 000 €	70 000 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	30 000 €	+ 5 000 €	35 000 €
TOTAL dépenses	**1 201 468 €**	**+ 9 215 €**	**1 210 683 €**
Recettes			
Chap 13 – Subventions d'investissement			
1321 – Etat	26 800 €	+ 9 215 €	36 015 €
TOTAL Recettes	**1 201 468 €**	**+ 9 215 €**	**1 210 683 €**

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Signature du devis de l'entreprise SOLUTEL de Theix Noyalo (Morbihan) d'un montant de 1 145,00 € HT, en vue de la réalisation de prestations d'ingénierie télécom pour la création du lotissement La Chapelle 2, comprenant les études d'infrastructures de génie civil, le suivi et la conformité des travaux.
- Signature du devis de l'entreprise SOLUTEL de Theix Noyalo (Morbihan) d'un montant de 4 463,00 € HT, en vue de la réalisation de travaux de pose et câblage en fibre optique du lotissement La Chapelle 2.

RAPPORT DES ADJOINTS

- **Commission Finances**
  - Révision des tarifs de location des salles communales : réunion de la Commission le mercredi 8 décembre à 18h30

- **Commission Voirie – Agriculture – Qualité des Eaux**

- **Commission Bâtiments**
  - M.Chenay absent, M.Tempereau apporte des éléments d'informations pour la commission. Il fait part d'une rencontre avec l'association du Foyer des Jeunes. Un réaménagement du foyer est envisagé afin que les jeunes puissent disposer d'un espace lorsque la salle St Georges est occupée. Une connexion internet est également demandée. Une réunion de la commission sera prochainement programmée.

- **Commission Urbanisme**

- **Commission Pôle culturel et Commission Pôle Social**
  - Réunion des commissions le jeudi 18 novembre à 18h00 à la mairie – Point sur les projets en cours
  - Le groupe d'accompagnement Familles Rurales se réunira le mardi 16 novembre avec Madame Blanchard de la CAF.
  - Projet jeunesse : Madame Godin explique que les groupes de travail se sont réunis le 8 novembre. Elle présente le projet de statuts de l'association intercommunale dénommée BOC'ENBULLE. M.Tempereau ajoute que les statuts sont présentés à chacun des six conseils municipaux. Lors de la réunion du 15 décembre prochain, les groupes de travail procéderont à l'élection du conseil d'administration de l'association. Chaque commune est invitée à présenter un candidat parmi ses élus.

- **Commission Espaces Verts**

- **Commission Pôle sportif**

- **Commission Information**
  - Bulletin de fin d'année : Madame Minoza indique que les articles ont été remis à l'écrivain public.
  - Repas des aînés : Compte tenu de la dégradation du contexte sanitaire et du renforcement de l'obligation du port du masque, il a été décidé de ne pas organiser le repas initialement prévu le samedi 27 novembre et de le reporter au printemps. Après deux années consécutives sans repas des aînés, M.Le Maire et Mme Minoza soumettent à l'assemblée l'idée d'offrir en cette fin d'année des chocolats. Après débat, il est procédé à un vote à bulletins secrets (6 voix pour, 8 voix contre, 1 vote blanc). La proposition n'est donc pas retenue. Le motif invoqué est que le repas est reporté mais non annulé.
  - Illuminations de fin d'année : la pose est programmée les 22 et 23 novembre.
  - Vœux du maire : Si la situation le permet, la cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 7 janvier en fin d'après-midi.

AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

- Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) : Monsieur Bouchet présente un diaporama sur le projet de règlementation concernant les publicités et enseignes.

  L'Agglomération du Choletais organise deux réunions publiques sur ce sujet :
  - le mercredi 30 novembre à 19h00, à l'Hôtel d'Agglomération à Cholet
  - le mardi 7 décembre à 19h00, salle du tir à Lys-Haut-Layon (Vihiers)

QUESTIONS DIVERSES

- La prochaine séance du Conseil municipal se déroulera le mardi 14 décembre 2021 à 20h00 à la mairie.

La séance est levée à 22h30.
Signatures des présents.

MAIRIE 49 - YZERNAY (Maine-et-Loire)

Le Maire,
Dominique SECHET